



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal du 02 juin 2022**

**N° 2022/06-02**

**PARKING DU PALAIS DES SPORTS : INSTALLATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES :  
SIGNATURE DU CONTRAT DE CONCESSION**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE JEUDI DEUX JUIN à DIX-HUIT HEURES TRENTE** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER.

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Luisa PAPE représentée par Marthe JEREZ  
François BROTHIER représenté par Julien MIRO  
Catherine ESTOUP représentée par Aude RUMEAU  
Clara BIANCO représentée par Marion COLIN  
Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND  
Carine BARBIER représentée par Richard CORVAISIER  
Mathilde BORNE représentée par Frédéric FAIVRE

**ABSENT EXCUSE** :

Jean Baptiste PRINGUEY

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE** :

Catherine ESTOUP arrive avant le vote de l'affaire 2

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme AZUARA

**Délibération du Conseil Municipal du 02 juin 2022****N° 2022/06-02****PARKING DU PALAIS DES SPORTS : INSTALLATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES :  
SIGNATURE DU CONTRAT DE CONCESSION**

Monsieur Jean KOEHLIN, Adjoint délégué, à la ville durable expose :

Le contexte

La ville de Castelnau-le-Lez mène depuis plus de 10 ans, une politique active dans les différentes thématiques du domaine du développement durable.

Particulièrement active sur la thématique de l'énergie de par ses nombreux projets de performance énergétique comme l'isolation des enveloppes des bâtiments communaux ou l'installation d'équipements de confort thermique et visuel performants, la ville accentue aujourd'hui son implication dans la production d'énergie renouvelable.

Quelques projets sont déjà sortis de terre dont la mise en service de 2 installations photovoltaïques en autoconsommation sur les toitures du Pôle Petite Enfance Madiba, et de la salle René Alauze au Palais des Sports Jacques Chaban Delmas qui permettent de limiter la consommation d'électricité sur le réseau public.

Dans le cadre de la construction du 4ème Groupe Scolaire Jacques Chirac, une 3ème installation photovoltaïque en autoconsommation est prévue sur la toiture du gymnase, ainsi qu'une production de chaleur sur sondes géothermiques.

Le projet

Suite à la labellisation « Terre de Jeux 2024 » de la ville, le parking du Palais des Sports va être entièrement réhabilité afin qu'il puisse répondre aux nouveaux besoins du site comme notamment, une offre de stationnement renforcée permettant d'accueillir les bus des différentes équipes, la déserte de la salle polyvalente Joël Bizet à l'arrière de la première extension du Palais des Sports, des équipements pour les cycles et une circulation apaisée pour les piétons.

Cette réhabilitation sera également exemplaire dans sa gestion des eaux pluviales et protégera les différentes futaies arbustives de Chênes Kermès.

En profitant de cette requalification du parking, la ville a pour projet d'installer des ombrières photovoltaïques qui produiront de l'électricité décarbonée, participant ainsi aux objectifs nationaux d'atténuation prévus dans l'accord de Paris. En sus, ces ombrières renforceront le confort des usagers en offrant de l'ombrage ainsi qu'une protection contre la pluie.

La réalisation

Le Palais des Sports étant à ce jour équipé, sur l'extension livrée en 2021, d'une installation photovoltaïque en autoconsommation, la production annuelle à venir des ombrières d'environ 660 MWh sera directement réinjecté sur le réseau public d'électricité.

Suite de la délibération N°2022/06-02

La ville souhaite associer les citoyens à cette mise en œuvre des accords de Paris au travers d'un financement participatif. Les citoyens pourront individuellement investir de 10 à 10 000 € dans ce projet pour un total d'environ 550 000 €. Ce financement participatif sur les premières années permettra la sécurisation de l'investissement et assura un retour sur investissement à chacun d'eux.

Pour réaliser ce projet, la ville fait appel à la Société Publique Locale de la Métropole, la SA3M dont la ville est actionnaire ainsi que sa filiale Énergies du Sud. La SA3M portera financièrement et techniquement le projet. Il s'intégrera dans le cadre d'un contrat de concession portant sur une durée de 30 ans. A ce titre, et en vertu des articles L. 3211-1 à L. 3211-4 du Code de la Commande publique, le contrat de concession à passer avec la SA3M constitue un contrat *in house* exonéré de mise en concurrence.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver cette démarche d'atténuation dans la mise en œuvre des Accords de Paris proposée par la Ville,
- De valider les termes du contrat de concession avec la SA3M,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur Julien MIRO et Monsieur François BROTHIER représenté par Julien MIRO ne prennent pas part au vote**

**Pour : 32**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 02 JUIN 2022**



**LE MAIRE**

**Frédéric LAFFORGUE**

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Frédéric Lafforgue', is written over the printed name and extends upwards into the 'LE MAIRE' text area.